

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
6° REGION MILITAIRE

MISE EN DEMEURE

N° 02

La Mise en demeure est adresse à L'**ENTREPRISE MELOUKI MOHAMED**, dont le siège social est sis à **L'étape 5 section 129 groupe propriété 159 n° 01/Adrar**, titulaire de la convention n° **47/2023** du **04 juin 2023**, portant sur les **Travaux de réalisation d'un parcours du combattant, au niveau de Bordj Badji Mokhtar/6°RM**, est mise en demeure pour le motif suivant:

- **Le retard accusé dans le démarrage du projet.**

L'entreprise doit prendre toutes les mesures efficaces, dans un délai **de huit (08) jours** à compter de la publication de la présente mise en demeure, dans la presse nationale ou le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public.

Passé ce délai, les mesures coercitives édictées par la réglementation en vigueur, seront prises à son encontre.